



FRANCE

Laïcité : Blanquer s'en prend à une fédération de parents d'élèves

Le ministre de l'éducation nationale, visant une campagne d'affiches de la FCPE, a critiqué les « logiques communautaristes »

La question des mères voilées lors des sorties scolaires enflamme, à intervalles réguliers, la scène politique. Souvent sans même que soit signalé, sur le terrain de l'école, d'« incident » à ce sujet. L'altercation – par médias interposés – entre le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, et le porte-parole de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), principal réseau de parents d'élèves, mardi 24 septembre, vient d'en offrir une nouvelle illustration.

Objet du litige: une affiche de campagne de la FCPE diffusée – et caricaturée – sur les réseaux sociaux, montrant une femme voilée et une petite fille. « *Oui, je vais en sortie scolaire, et alors ? La laïcité, c'est accueillir à l'école tous les parents sans exception* », peut-on y lire.

Intervenant mardi en ouverture d'un séminaire sur la laïcité, organisé à Paris, M. Blanquer a haussé le ton : « *Il faut être attentif à ce qu'une campagne électorale [celle des représentants des parents d'élèves, à élire les 11 et 12 octobre] ne flatte pas les logiques communautaristes*, a-t-il affirmé. *Ceux qui courent vers les tendances antirépublicaines de notre société courent vers leur propre perte. (...) C'est très regrettable, et je veux*



croire qu'il s'agit d'une erreur qui sera rectifiée.»

« Il ne me semble pas que l'erreur vienne de nous, a répondu Rodrigo Arenas, coprésident de la FCPE, lors d'une conférence de presse convoquée en urgence au siège de la fédération. Soit notre affiche – une parmi cinq, à usage interne – est illégale, et il faut l'interdire, soit elle est légale et le ministre n'a pas à se prononcer dessus. M. Blanquer crée un précédent en s'immisçant dans les élections de parents d'élèves et en appelant, implicitement, à ne pas voter pour nous. »

« Bon élève de la Macronie »

L'échange a fait réagir les enseignants. « On agite le chiffon rouge, sans se soucier de l'intérêt des élèves », souffle-t-on dans les rangs syndicaux. « Quelques jours après que le chef de l'Etat a durci sa position sur l'immigration, le ministre, en bon élève de la Macronie, se positionne strictement sur la laïcité », estime un observateur de l'école.

Plus strictement? En décembre 2017, et à plusieurs reprises depuis, M. Blanquer a exposé son « approche personnelle » selon laquelle un parent accompagnant ne devrait « normalement » pas porter de signe religieux. La loi de 2004 l'interdit aux élèves. Néanmoins, elle a pu donner lieu à des interprétations divergentes, certains, y compris au sein de la communauté éducative, estimant que les parents devraient être soumis aux mêmes obligations que le personnel enseignant.

Cette « interprétation restrictive » a notamment été celle de la circulaire Chatel de 2012 – du temps où M. Blanquer était directeur général de l'enseignement

« On agite le chiffon rouge, sans se soucier de l'intérêt des élèves », souffle-t-on dans les rangs syndicaux

scolaire. Véritable serpent de mer, le sujet a refait surface ce printemps, lors de la discussion au Sénat de la loi Blanquer. Mardi 24 septembre, sur le plateau de BFM-TV, M. Blanquer a déclaré souhaiter « éviter au maximum, même si la loi ne l'interdit pas », le fait que des mères voilées accompagnent les sorties. « Il ne s'agit pas d'interdire, mais pas non plus d'encourager », a-t-il réaffirmé en marge du séminaire laïcité.

A cette occasion, les coordonnateurs académiques estampillés « valeurs de la République » – dont l'éducation nationale a maillé tout le territoire – ont présenté, par la voix de leur ministre, leur bilan. Quelque 900 atteintes à la laïcité (contestations d'enseignement, refus d'activités sportives, de sorties pédagogiques, etc.) leur ont été signalées par des directeurs et chefs d'établissement entre avril et juillet 2019.

S'ils n'observent pas de hausse globale, ils font état d'un « point de vigilance »: l'augmentation des alertes au primaire – « compensée » par leur baisse au lycée et leur stabilisation au collège. « Il nous faut être attentifs au développement d'écoles hors contrat dont certaines peuvent porter des

dérives communautaires », a souligné M. Blanquer, citant également des « cas de déscolarisation de petites filles en maternelle », auxquels l'instruction obligatoire à 3 ans doit remédier.

« Pour les enseignants des générations précédentes, la laïcité était intériorisée, la chose semblait aller de soi, analyse la sociologue et politiste Dominique Schnapper. Il y a eu problème de transmission chez des professeurs plus jeunes lié à un problème de formation. » Le Conseil des sages de la laïcité, dont elle assure la présidence, a élaboré, à l'usage des personnels, un vade-mecum, sorte de boîte à outils rappelant, pour chaque situation identifiée comme problématique, le cadre juridique et des pistes d'action.

Divulgué dans sa nouvelle version mardi, le document accorde une bonne place aux parents d'élèves. « Cet usage – ce bel usage – qui veut que des enseignants sollicitent des parents de leurs élèves pour participer à l'encadrement d'une sortie scolaire n'implique pas un droit pour les parents d'accompagner ces sorties, peut-on y lire. Le choix des personnes associées à l'activité appartient en propre aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement. »

« Dans certains quartiers, il n'y a que ces mamans, très impliquées dans la vie scolaire, pour accompagner les élèves au musée, observe M. Arenas, de la FCPE. Et cela se passe souvent de manière apaisée. » Il n'empêche: « Pour éviter la polémique », dit-il, certains directeurs d'école auraient tout bonnement renoncé à organiser des sorties. ■

MATTEA BATTAGLIA